



JOURNAL COMMUNAL

19^e ÉDITION
DÉCEMBRE 2009

SOMMAIRE

- 1 Sommaire
- 2 Manifestations
Fête au village
Plan-Cerisier en fête
La Combédie, théâtre
en janvier et février 2010
- 3 Nos clubs de ski
Ski-club de Ravoire
Ski-club de Martigny-Combe
- 4 Club de pétanque
Les Cadets
- 5 FC La Combe
Hommage à M. P. Couchepin
Décisions du Conseil
- 6 Décisions du Conseil suite
Rues et quartiers
- 7 La Vidondé
- 8 Internet et les enfants
- 9/10 ORP et CIO
Le travail à temps partiel
Coup de chapeau
David Max
- 11 Coup de chapeau
Une pépinière d'élégance
Informations (horaires)
- 12 Mots croisés n° 19
Corrections du n°18
Joyeux Noël et
Bonne année 2010

L'AUTOMNE À RAVOIRE



La vie d'une commune dépend avant tout de sa jeunesse, de ses habitants et de ses sociétés. Merci aux personnes et toutes celles qui nous communiquent ce qui se passe à Martigny-Combe, elles contribuent ainsi à faire connaître et partager la vie communautaire.

délat : 14 février, pour l'édition du 17 mars 2010 L.T.

Adresse utile

Lucien Tête, 1921 Martigny-Croix, 079 282 63 08
lucien.tete@mycable.ch



MARTIGNY - COMBE

La fête au village battait son plein le samedi 6 septembre à Martigny-Croix. Un grand rassemblement bisannuel festif qui avait mobilisé la foule sur la place et la rue principale. L'opération vide-greniers y ajoutait une petite note sympathique et les enfants peinturlurés en tigres ou en indiens agrémentaient la fête de leurs turbulences et leurs éclats.

Les sociétés locales, tenancières de l'intendance, alimentaient les estomacs et déliaient les langues. Le principal objectif était atteint, les gens étaient contents, décontractés et surtout se parlaient.

En voilà un satisfait de la fête au village



Les amis de Plan-Cerisier, une semaine auparavant, avaient organisé leur fête annuelle. Là aussi, des festivités bien conçues, avec des animations folkloriques et musicales variées. Terre des Hommes et Vitival étaient à l'honneur parmi quelques artisans talentueux. Les enfants s'en donnaient à cœur joie dans les ruelles et, comme à La Croix, la beauté du

site et la qualité des crus aidant, les participants étaient détendus et surtout se parlaient.

Différentes dans leur conception et leurs motivations, ces manifestations ont toutes les deux leurs raisons d'être. Un bémol toutefois ou plutôt l'une ou l'autre suggestion maintes fois entendue des deux côtés et qui mérite attention. «*Ces deux fêtes ne sont-elles pas trop rapprochées dans le temps? Malgré un public quelque peu dissemblable et des objectifs particuliers, une mise en commun de certains paramètres ne serait-elle pas bénéfique pour les deux manifestations?*» Aux organisateurs d'y répondre. Là encore, il suffit de se parler.



La Comédie. Il y a une année, la Comédie nous avait offert pour son 20^e anniversaire «Vous mendierez tant», une sympathique comédie magistralement interprétée, selon l'avis unanime du nombreux public. Cette année, la pièce proposée s'intitule **Evasion gourmande** une comédie vive et rapide de *Germaine Planson*.

Les 29-30-31 janvier et les 2-3-5 et 6 février 2010

à 20h à la salle l'Eau-Vive à Martigny-Croix

à 17h00 le dimanche

Résumé

C'est le branle-bas de combat chez Corinne et Colette, patronnes d'une auberge de campagne. Sidonie, la cuisinière, leur annonce l'arrivée imminente de Mault et Guillot, les gastronomes qui jugent la cuisine. Espérant une récompense et

leur nom dans le guide gourmand, elles s'affairent, font venir Vincent, fils de la fermière du coin (qui ne sait s'exprimer qu'en rimes) pour le ravitaillement et Camille, jeune fille délurée, qui ne rêve que d'une carrière artistique à Paris, pour le service. Par malheur pour Corinne, deux voleurs de petite envergure se sont évadés d'un fourgon cellulaire qui les conduisait en prison. Ils viennent se planquer à l'auberge. Colette, qui veut se venger de l'autorité abusive de sa sœur, les fait passer aux yeux de Corinne pour les gastronomes. Le piège fonctionne jusqu'à l'arrivée des véritables Mault et Guillot. N'oublions pas Thérèse qui prospecte la région pour se faire connaître, elle et ses produits originaux, car ils sont originaux ; les gastronomes s'en rendront compte à leurs dépens. (art et comédie-internet)



Cher public, venez nombreux, vous ne le regretterez pas

NOS CLUBS DE SKI

SKI-CLUB RAVOIRE

Le président du ski-club de Ravoire nous a communiqué le programme de la société pour la prochaine saison.

29 01 2010	Sortie raquettes au clair de lune à l'Arpille, en collaboration avec la SD
31 01 2010	Sortie ski à Anzère
26 02 2010	Sortie raquettes au clair de lune à l'Arpille, en collaboration avec la SD
28 02 2010	Sortie ski à Bettmeralp
27 03 2010	Sortie luge avec soirée spaghetti

Du 15 au 19 février, pendant les congés de carnaval, le ski-club organise un camp de ski, à l'intention des enfants de Ravoire.

Du 9 au 15 janvier 2010, les élèves de Ravoire participent au cours de ski des écoles organisé comme d'habitude par le ski-club Eclair.

Pour tout renseignement: M. René Crettex, président, tél. 027 723 29 42, rene.crettex@admin.vs.ch

Comité:	président	M. René Crettex	vice-président	M. Patrice Thurre
	secrétaire	Mme Maryline Giroud	caissière	Mme Aline Piguéron
	membre	Mme Karine Lambiel		



SKI-CLUB ÉCLAIR MARTIGNY-COMBE



Calendrier des activités 2009-2010

* = lieu à définir

10 12 2009	Assemblée des moniteurs	Martigny-Croix
12 12 2009	Sortie juniors	Verbier
20 12 2009	Sortie familiale	*
02 01 2010	Sortie des moniteurs	Verbier
24 01 2010	Sortie familiale	*
30 01 2010	Sortie juniors	Verbier
07 02 2010	Sortie familiale	*
20 02 2010	Sortie juniors	Verbier
07 03 2010	Sortie familiale	*
14 03 2010	Concours interne	Vallorcine/Le Tour
	A agenderSortie raquettes/peaux	Arpille ou La Crevasse
21 03 2010	Concours interne/d. réserve	Vallorcine/Le Tour
27 03 2010	Sortie juniors	Verbier
11 04 2010	Sortie familiale	*
08 08 2010	Sortie d'été	Plan de l'Au
05 11 2010	Assemblée générale	Martigny-Croix
11 12 2010	Sortie juniors 2010	Verbier
19 12 2010	Sortie familiale	à définir

Du 9 au 15 janvier 2010, le ski-club Eclair organise le cours de ski officiel des écoles de toute la commune. Les renseignements utiles seront communiqués directement aux classes.

Pour tout renseignement: M. Marcel de Cristofaro, président du ski-club: tél. 027 722 80 41 – cristofaro-marcel@bluewin.ch

Comité du ski-club Eclair:	président	M. Marcel de Cristofaro	secrétaire	Mme Maryline Rouiller
	caissier	M. Guex Frédéric	membres	Mrs Bertrand Rouiller Vouillamoz Yvan

ENCORE UNE SOCIÉTÉ DYNAMIQUE ET QUI FAIT HONNEUR À LA COMMUNE

Fondé en 1964, le club de Pétanque les Cadets a fêté cette année son 45e anniversaire, l'âge de la maturité et de la pleine forme. Il compte plus d'une centaine de membres dont environ la moitié de licenciés. Sur le plan suisse, il inscrit actuellement une équipe en ligue nationale B et une en 1^{ère} ligue.

En plus du plaisir des rencontres et du jeu lors des concours interclubs et internes, plusieurs membres se sont distingués sur un plan plus élargi comme en témoigne le palmarès des championnats valaisans 2009.



Tête à tête dames	Mme Laetitia Ramuz	championne valaisanne
Triplette seniors	MM. Thierry Ramuz Eric Rama René Crettex	champions valaisans
Triplette mixte	Mme Jeanine Lonfat MM. Yvano Pradégan Césarino Henchoz	champions-ne valaisans-ne
Doublette mixte	Mme Laetitia Ramuz M. Thierry Ramuz	champion-ne valaisan-ne
Tir dames	Mme Laurence Lustenberger	championne valaisanne
Tir hommes	M. Thierry Ramuz	champion valaisan

Sans compter toutes les places d'honneur récoltées par les autres membres

Un résumé de l'activité du club prévue pour la prochaine saison 2009-2010

Concours de Noël (coupe)	19-20 décembre 2009
Les 16 heures de la boule de neige	30-31 janvier 2010
Championnat valaisan tête à tête	30 mai 2010
Concours du club (interne)	18 mercredis à 20h00 dès novembre, finale en mars



Mme Georgette Petoud, présidente

Comité:	présidente	Mme Georgette Petoud
	caissier	M. César Saudan
	secrétaire	Mme Christiane Bessard
	membre et resp. de la cantine	Mme Anny Carron
	membre et resp. des pistes	M. François De Luca

Le comité du club et tous les membres remercient sincèrement le Conseil communal pour les 8 pistes aménagées, éclairées et mises à la disposition du club, derrière le centre scolaire.

Georgette Petoud, présidente

NOS SOCIÉTÉS

FC LA COMBE, UNE ANNÉE FASTE



Reynald Moret,
le nouvel entraîneur

Après avoir frôlé la dernière marche pour l'ascension en 2e ligue, gagné la Coupe valaisanne face à Conthey, la Combe eut l'honneur d'affronter le Xamax de Neuchâtel en Coupe suisse.

David contre Goliath. Et comme les miracles sont presque toujours cantonnés dans les livres sacrés ou à Lourdes, il n'est resté que «Lisieux pour pleurer» et un sec 8 à 0. Malgré la sévérité du score, notre équipe n'a pas démerité et s'est battue vaillamment et les quelque deux mille spectateurs ont goûté au spectacle dans une ambiance éminemment sympathique.

A la fin du 1er tour, (après 12 matches) la 1re, La Combe 1, occupe la 2e place du groupe 2 de 3e ligue avec 26 points, à un point du leader Vétroz. De bon augure pour la suite.

La 2e équipe, La Combe 2 est 5e du groupe 4 de 4e ligue avec 21 points.

Pour les autres équipes (juniors, vétérans) voir les sites: www.fclacombe.ch – www.football.ch/avf

BONNE RETRAITE MONSIEUR LE CONSEILLER FÉDÉRAL

Tout a été dit, redit, et encore réchauffé, sur le parcours et l'action politique de notre conseiller fédéral Monsieur Pascal Couchepin. De la réussite à l'échec, toutes les nuances et tous les artifices de la critique y ont passé. Inutile d'en rajouter.

Brillant pour les uns, un peu moins pour les autres, il en est toujours ainsi lorsque l'on s'expose. Pour nous, quelles qu'aient été sa politique et son style, ce fut un homme d'Etat, soucieux du bien



commun et du Droit. Son langage était parfois «carré», raide comme La Crevasse, sur les Hauts de Chemin, ou la Croix de Fer qui domine Trient, mais toujours clair et accessible; il aimait la confrontation des idées, économisait la démagogie et respectait les personnes (pas de mépris pour les adversaires politiques), c'est malheureusement assez rare aujourd'hui pour le signaler.

En voisine et amie, Martigny-Combe souhaite à M. Couchepin, qui fut pendant 14 ans, président de sa grande sœur séparée depuis 1835, Martigny, une bonne retraite et d'agréables promenades sur les sentiers de La Combe, de l'Arpille et de Trient.

La réd. L. T.

QUELQUES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL (COMMUNIQUÉES PAR LE BUREAU COMMUNAL)

Le Conseil communal a décidé:

d'engager à la crèche-garderie:

- pour remplacer Mme Valérie Moulin durant son congé maternité, Mme Anne-Lise Norton, domiciliée à Collombey, en tant qu'éducatrice de la petite enfance et adjointe de direction pour la période d'août 2009 à mai 2010
- pour travailler durant la période de congé maternité de plusieurs employées, Mme Rachel Szabo, domiciliée à Collombey, en tant que remplaçante éducatrice d'octobre 2009 à avril 2010

Histoire de retraité

La femme d'un retraité lui demande avec sarcasme:

Que penses-tu faire aujourd'hui?

RIEN

Elle lui répond: C'est déjà ce que tu as fait hier !

Il répond: Oui, mais j'ai pas fini.

d'approuver le projet de sécurisation du Durnand tenant compte du principe de participation financière de la Commune de Martigny-Combe aux travaux avec Bovernier et Martigny.

d'acquérir des parts sociales du CERM dans le cadre de la réfection de leurs installations et réalisation de nouvelles salles.

d'appliquer en 2010 le même tarif électrique que celui en vigueur depuis le 1er janvier 2009

d'adopter pour l'année 2009 les taxes d'ordures suivantes:

pour les domiciliés:

- taxe de base CHF 85.– par ménage
- taxe personnelle CHF 15.– par personne

pour les non-domiciliés:

- taxe de base CHF 135.– par ménage
- CHF 85.– par ménage
mayens de la Haute-Combe

suite →

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL (SUITE)

d'accorder une subvention annuelle de Fr. 50.– par élève mineur (jusqu'à 18 ans) de Martigny-Combe fréquentant des cours au Conservatoire cantonal à Sion pour l'année scolaire 2009-2012 (montant déduit des frais d'écolage facturés aux parents).

d'octroyer un don unique de Fr. 1'000.- à Terre des Hommes à Massongex pour la création d'une annexe à leur Maison qui fêtera ses 40 ans en 2010.

d'approuver le nouveau règlement de la bibliothèque communale et le nouveau règlement 2009-2010 des écoles de Martigny-Combe

d'approuver, dans le cadre de la prophylaxie et des soins dentaires à la jeunesse, une participation financière communale de 35% (cette participation s'ajoute à celle de l'Etat du Valais qui est de 15%).

La commune a acquis une carte de libre-passage pour le tunnel du Grand-Saint-Bernard. Les citoyens ont donc la possibilité d'emprunter le tunnel pour Fr. 5.- par passage. La carte en prêt (selon disponibilités) peut être retirée au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

LIEUX-DITS, RUES ET QUARTIERS, LA VIDONDÉ

A l'instar d'autres communes, Martigny-Combe va devoir établir le plus tôt possible la «nomenclature» de son territoire, ce qui signifie le sectoriser en lieux-dits, rues et quartiers, un travail qui requiert réflexion, recherche et bon sens. Concernant Ravoire, des noms spécifiques ont été proposés, en rapport avec l'histoire, la géographie et l'usage.

Il importe que la dénomination du reste de la commune soit réalisée dans le même esprit et avec le même sérieux. Le patrimoine de la commune est suffisamment riche et original qu'il serait dommage d'aller dénicher des noms trop anecdotiques ou à références farfelues.

Actuellement, des noms officiels de rues n'existent pas encore, quoiqu'on trouve, même sur Internet, certaines adresses sauvages (=dénommées spontanément, en dehors d'un règlement ou d'une loi),

LA VIDONDÉ SURVOL HISTORIQUE

En Valais, le terme Vidondé signifiait l'environnement direct d'un vidomne, son habitation et les biens qui s'y rapportent. Il existe d'ailleurs dans plusieurs communes valaisannes une Vidondé.

Après les dominations romaine, burgonde, franque, puis à nouveau burgonde, le dernier roi du 2e royaume de Bourgogne Rodolphe III donne en 999 à Hugues, évêque de Sion, le territoire du Valais et tous les droits régaliens qui s'y rattachent (juridiction, chancellerie, régale des communications, droits fiscaux etc.). C'est le fondement de la puissance temporelle des évêques.

Le territoire épiscopal est administré par quelques personnages-clés.

Le vidomne: un officier laïc qui exerce la justice, son rôle est de défendre l'évêque, les droits et les terres de l'évêché.

Le major: un officier qui perçoit les revenus de l'évêque.

comme «la rue des Juifs» à Martigny-Croix, une appellation saugrenue, exagérément anecdotique et de surcroît raciste.



Véridique

(voir le journal communal n° 11, page 14, de déc. 2007)

A titre d'exemple d'embrouillamini: où se trouve la maison de Monsieur Untel domicilié à la Vidondé, 1921 Martigny-Croix?

A La Croix, en amont de l'église, juste sous l'ancien village des Rappes, le long de l'arête surplombant la route du Saint-Bernard ou encore en aval du Perrey? Vraiment pas facile pour un nouveau facteur stressé par le temps et la hiérarchie ou pour un livreur en mal d'apéro à midi moins dix. De quoi baptiser la commune avec du vinaigre.

Le sautier: un officier subalterne qui seconde le major dans ses fonctions.

Les châtelains épiscopaux: ils remplaceront progressivement les vidomnes. Contrairement aux trois autres dont les charges sont héréditaires, les châtelains sont nommés temporairement et peuvent être révoqués (plus tard, ce seront les «juges».

Il est admis que la famille De Martigny qui détenait le «vidomnat» devait demeurer à l'origine au Château-Vieux, construit au milieu du 11e siècle sur la colline de Saint-Jean, sur les ruines d'une fortification celtique. Rapidement inhabité et délaissé, le Château-Vieux tombe bien vite en ruines et dans les oubliettes de l'Histoire. Les de Martigny changent alors de domicile et s'établissent à la Vidondé de la Combe De Martigny, puis au Bourg et en Ville. (Lorsque les territoires étaient sous gouvernance savoyarde, la manière de gouverner était quasiment la même, avec des appellations différentes)

OÙ SE TROUVAIT CETTE VIDONDÉ DE LA COMBE DE MARTIGNY?

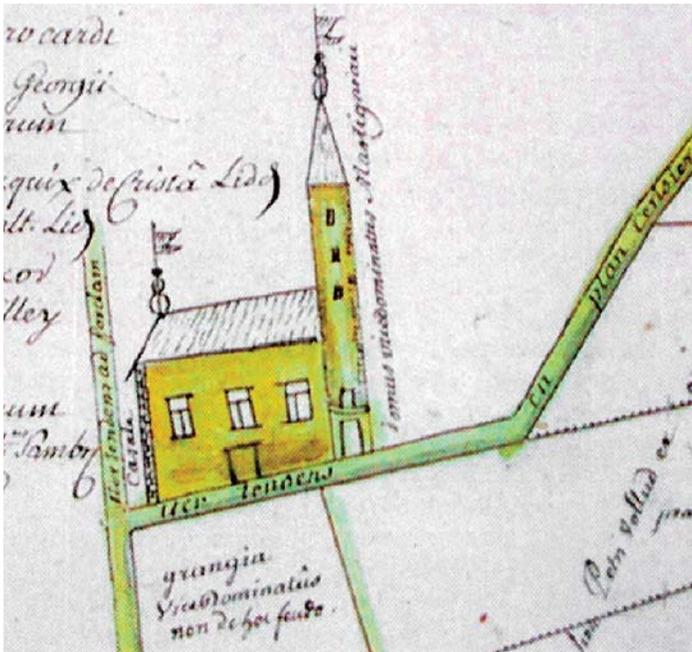
Bien que les fonds du Prince-évêque gérés par son représentant s'étendaient de La Croix aux Rappes et en amont, (une forêt sise en amont de la route de la Forclaz et de Ravoire, près de la bifurcation de Ravoire, s'appelle encore forêt de l'évêché) la demeure des vidomnes* (**s'écrit aussi vidômes*) se trouvait au sommet du village de La Croix, à l'emplacement de la maison rose actuelle, (ci-contre) au carrefour de l'ancienne route des Rappes et de la route de Plan-Cerisier.

Il apparaît aussi qu'au Moyen-âge, les propriétés enregistrées sous la dénomination du village des Rappes s'étendaient jusqu'à cet endroit (au carrefour précité), plus bas c'était La Croix.

Une représentation (fin du XVIIIe siècle) de la Vidondé des Rappes. Cette bâtisse a été démolie vers 1840 pour permettre l'élargissement de la route (AGSB N°4042, plan sur papier, de format 41 x 32,5 cm, contenu dans un registre relié carton et cuir, 23 x 33,2 cm, latin).

Sources: brochure de Roland Farquet, le Fil du temps, archives de la Bourgeoisie de Martigny.

Le dessin ci-dessous est typique de la demeure des vidomnes de l'époque. (La Vidondé était située à la place de la maison rose)



La question reste posée, quelles sont les limites de La Vidondé actuelle? Les plans avec noms locaux du cadastre délimitent la Vidondé dès 1910. Celle-ci est bien loin de comprendre tout le territoire qu'on lui attribue généralement entre La Croix et les Rappes.

Les archives de la Bourgeoisie de Martigny nous renseignent également sur l'importance des villages du Grand Martigny au milieu du 14e siècle. L. T.

Un acte fondamental de l'histoire de Martigny:

le 11 décembre 1351, les habitants réunis près de l'église paroissiale décident de se ranger sous la protection du comte de Savoie. Quartier par quartier, toutes les personnes présentes sont énumérées; on trouve ainsi 41 personnes de la Ville, 53 du Bourg, 15 de Charrat, 86 de My-Combe actuelle, soit 17 du Brocard, 17 des Rappes, 35 du Fays, 17 de Ravoire.

L'on peut en déduire que le vallon de La Combe était alors «la base historique et active du Grand Martigny du XIV^e siècle».

Sources: Fil du Temps, archives de Martigny de Roland Farquet

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE JUSQU'AU 20 MARS 2010

Mardi 13 h 30 à 17 h

Mercredi 13 h 30 à 17 h

Samedi 9 h à 12 h

BIBLIOTHÈQUE

fermeture de fin d'année, du 23 décembre au 6 janvier 2010 à 16 h 30

ACTION INNOCENCE: SURFER AVEC PRUDENCE SUR INTERNET

Comme annoncé dans l'édition 17, les 23 et 24 septembre ont été consacrés à une journée d'information et de mise en garde des dangers d'Internet, auprès des élèves et des parents. Tous ont d'ailleurs reçu le guide «**Surfer avec prudence sur Internet**», conçu et édité par l'ONG **action innocence**. Un document à lire et surtout à mettre en pratique.

Si les élèves avaient été orientés la veille, classe par classe, par



La conférencière et le président de la Commission scolaire

Madame Virginie Fournier, psychologue, celle-ci anima la soirée du jeudi à l'intention des parents, une causerie claire, précise, dispensée avec calme et gentillesse. Merci à cette jeune conférencière. Malgré la gravité et l'actualité du problème, l'auditoire était étonnamment restreint. Pourtant, quel sujet pourrait interpeller les parents avec autant de force?



Les drames générés par l'utilisation d'Internet par des enfants ou adolescents occupent les médias semaine après semaine. Ici, une fillette de chez nous retrouvée morte sous la rame du métro de Paris, suite à des contacts par Internet, ailleurs, des victimes de pédophiles engendrés par Webcam, Blogs, Emails et autres Tchats publics ou privés.

Sans compter tous les préjudices physiques et psychologiques que l'enfant sans contrôle subit, scotché devant son ordinateur. Peu à peu dépendant, amorphe, la réflexion amenuisée, il ne lit plus, ne réfléchit plus et devient lui-même le jouet de sa machine. La violence s'installe dans ses neurones, le sexe, les sentiments se banalisent, sans amour et sans âme.

Le guide distribué à l'usage des parents apporte quelques conseils généraux, tels:

- Installer l'ordinateur dans une pièce commune
- Installer un logiciel de contrôle parental
- Imposer des limites et des règles (temps, horaire)
- Montrer de l'intérêt pour les activités des enfants
- Aider les enfants à développer un esprit critique
- Instaurer une relation de confiance avec les enfants
- Engager le dialogue avec les enfants et les encourager à parler de leurs mauvaises expériences (contenus choquants, mauvaises rencontres, propos déplacés)
- Rendre les enfants attentifs au fait qu'Internet est un lieu public. La loi est applicable et toutes les informations publiées sont accessibles à n'importe qui.
- Insister sur les dangers d'un rendez-vous avec des inconnus rencontrés sur Internet.
- Sensibiliser les enfants aux risques liés à la diffusion d'informations personnelles (photo, nom, utilisation de Webcam)

Les mêmes règles s'appliquent pour l'utilisation de la TV, du portable, des livres et de toutes les relations parents-enfants. Trois maîtres mots s'imposent:

un dialogue authentique et affectueux
une autorité raisonnée et raisonnable
des limites et des exigences à ne pas transgresser

Certes, le point sur la table et le c'est moi qui commande ne sont plus de mode, avec raison. Toutefois, comme le démontre le pédopsychiatre Daniel Marcelli dans son livre «**Il est permis d'obéir**», *l'obéissance est réhabilitée et est indispensable au développement psychique de l'enfant, à condition de respecter son intégrité, son intelligence et de ne pas la confondre avec la soumission.*

Un livre d'actualité qui peut certainement aider les parents dans l'éducation de leurs enfants.

Sites à consulter :

www.actioninnocence.org

www.filtra.info

www.logprotect.net

ORP ET CIO, À L'INTENTION DES PERSONNES SANS EMPLOI

Savez-vous qu'il existe à Martigny 2 organismes à disposition pour les personnes en recherche d'emploi: l'ORP, l'office régional de placement et le CIO, le Centre d'information et d'orientation.

L'ORP

conseille, informe les demandeurs d'emploi et leur apporte un suivi personnalisé. Bien entendu, le demandeur est astreint à diverses obligations (entretiens, lettres de postulation etc.). C'est un échange entre personnes et la qualité de relation entre les partenaires est, comme partout, primordiale.

Adresse: Office régional de placement, rue du collège 5, 1920 Martigny

Le CIO

s'occupe surtout de l'insertion et de la réinsertion professionnelle des personnes sans emploi. Il s'adresse aussi bien aux jeunes en recherche d'emploi après le cycle d'orientation qu'aux adultes concernés par une réorientation professionnelle. Des entretiens et des cours sont organisés sur les compétences et diverses modalités de recherche d'emploi (rédaction d'un CV adapté, évaluation des compétences, formation continue etc.)

Adresse: Centre d'information et d'orientation, rue du collège 5, 1920 Martigny

Pour vous Mesdames, et les Messieurs aussi.

En complément à notre étude sur le vote des femmes parue précédemment, nous vous offrons une analyse (résumée) intéressante réalisée par une conseillère en orientation. Certes, les droits politiques des femmes sont acquis mais il existe encore bien des inégalités apparentes et souterraines à leur égard. Parmi elles, le travail à temps partiel.

Le temps partiel:

Au cours des dernières années, les femmes sont devenues plus présentes sur le marché du travail. En 1970, elles représentaient 34,1% de la population active*, 38,7% en 1990 et 42,2% en 2008. *population ayant un emploi fixe rémunéré.

En 2005, 60% des femmes de 15 ans et plus étaient actives contre 75% chez les hommes. En Europe, seuls le Danemark, la Norvège et la Suède présentent des valeurs plus élevées.

Cependant, alors que les femmes dépassent souvent les hommes en matière de formation, les disparités dans les modalités de travail et la ségrégation sur le marché du travail perdurent. La majorité des femmes ont un emploi à temps partiel. Sur l'ensemble des pays, la Suisse arrive en 2e position (derrière les Pays-Bas) pour le pourcentage des femmes travaillant à temps partiel.

Qu'on le veuille ou non, un travail à temps partiel est très souvent synonyme de conditions précaires et de multiples inconvénients:

- **Les salaires:**
le temps partiel est à la base moins bien rémunéré que le plein temps, un travail à 80% est rarement égal au 80% du salaire d'un emploi à 100%.
- **Capital-vieillesse:**
les charges du 2e pilier étant proportionnelles au revenu, un travail partiel représente un manque à gagner. De plus, aucune prestation sociale n'est obligatoirement accordée pour un salaire inférieur à Fr. 19'890.-

suite →



ORP ET CIO, À L'INTENTION DES PERSONNES SANS EMPLOI (SUITE)

- **Assurance en cas de maladie:**
En Suisse, la couverture du salaire en cas de maladie n'est pas obligatoire. Il n'est donc pas rare qu'une femme travaillant à temps partiel ou sur appel n'ait pas son salaire couvert en cas de maladie.
- **Assurance invalidité:**
L'évaluation de l'invalidité se fait sur la base du salaire et des activités ménagères, un taux minimal d'incapacité de gain est requis pour avoir droit à la rente. De plus, le Tribunal des assurances a récemment renoncé à prendre en considération «la part ménagère» si la personne aurait pu travailler à plein temps.
- **Les prestations de l'entreprise:**
elles sont inférieures, notamment en ce qui concerne la formation continue.
- **Les perspectives de promotion:**
il est rare qu'un chef d'entreprise ou un cadre travaillent à temps partiel.
- **Le temps réel de travail:**
en terme de productivité, un emploi à 80% égale presque 100%.
- **Le risque de transformation en travail sur appel:**
surtout dans les activités de la vente, des nettoyages, de la santé etc.

Conclusion: Bien sûr, il y a quelques femmes privilégiées, issues d'un milieu socio-culturel avantageux. Mais, malgré le «discours des nouveaux pères» et l'égalité inscrite dans la constitution, les femmes font encore les frais du patriarcat.

Il est bien évident que le choix et la possibilité d'être mère ou père au foyer est également valorisant et doit être respecté.

Mais ne convient-il pas de développer des mesures concrètes telles que: structures d'accueil meilleures marché, horaires continus, congés paternité ou parentaux, soutien éducatif, vraie égalité et partage des rôles etc. pour aider les femmes qui le désirent à exercer leur emploi dans de meilleures conditions. Comme 1re démarche, il appartient à chaque famille de discuter et négocier le partage des rôles.

Etudes de genre:

Le temps partiel, Monique T. psychologue

COUP DE CHAPEAU

DAVID MAX, UN EXPLOIT HORS DU COMMUN JUSQU'AU BOUT DU POSSIBLE

David a habité longtemps à Martigny-Combe et il est toujours des nôtres. En juin 1978, il chute lors de l'escalade de la voie Vaucher aux Trappistes. Multiples fractures, traumatisme crânio-cérébral, 3 mois dans le coma. David restera gravement handicapé. Il doit réapprendre tous les gestes de la vie, il lui faut 11 mois pour «faire le couloir de l'hôpital» sur ses deux jambes.

Un défi mûrit peu à peu dans sa tête, il doit vaincre cette fameuse paroi, c'est sa condition pour exister. Il se prépare pendant un an et, 30 ans après son accident, il accomplit un exploit hors du commun en compagnie du guide et globe-trotteur Serge Roetheli. Le cinéaste Christian Berrut filme cette aventure. David se surpasse et réalise l'incroyable.

Les mots sont trop réducteurs pour signifier une telle épopée réalisée avec le lourd handicap qui enserme David Max depuis son accident, seul le film peut en refléter une partie de la réalité. Nous ne citerons que la dernière phrase prononcée par David à la fin du film:

**«Le secret de ma victoire,
c'est ma recherche d'absolu»**



Serge Roetheli (à gauche) et David Max

COUP DE CHAPEAU

LES CREUSATS, UNE PANOPLIE D'ÉLÉGANCE

C'est vraiment avec plaisir que nous citons ces demoiselles en exemples. Membres de la société de gymnastique Martigny-Aurore, certaines depuis plus de 10 ans, elles raflent titres et médailles à tous les échelons depuis des années et sur tous les plans, suisse, romand et cantonal. Tout cela avec le sourire et dans la discrétion et la simplicité.

Les 13 «tests*» par ordre de difficultés et les «libres» n'ont plus de secrets pour elles, elles domptent aussi bien la balle et le ruban que la massue ou le ballon avec élégance et adresse. Pour participer aux championnats suisses, elles doivent accéder aux catégories Active 4-5-6 et 7, ce qui n'est pas une sinécure, le test 7 étant le dernier échelon à atteindre.

*Laurence nous explique «*qu'un test est une chorégraphie imposée comprenant un enchaînement d'exercices, soit avec balle, massue, ballon, ruban, corde, cerceau ou sans engin, qui doivent être exécutés de manière très précise. Nous pouvons aussi composer un libre où nous pouvons choisir les difficultés, la musique et les mouvements*».

Rien ne s'acquiert sans effort. Sous la houlette de leur monitrice, Madame Catherine Lambiel, c'est les entraînements et les répétitions à outrance tous les jeudis et parfois encore le samedi et le dimanche, veilles de compétitions. Les exigences sont multiples, particulièrement la tenue, la précision, la coordination, l'oreille musicale, l'élégance et par dessus tout la volonté.

Il serait par trop suffisant d'énumérer le parcours de chacune, championne suisse au test 6 pour Stéphanie en 2008, championne romande pour Laurence, championne suisse au test 5 pour Meryl en 2008, idem pour Soraya auparavant etc. etc.



De gauche à droite: Mlles Meryl Lambiel, Laurence Chappot, Soraya Audemars et Stéphanie Chappot

Bref, quatre copines qui caracolent régulièrement au hit-parade des classements. Contentons-nous du palmarès d'ensemble au championnat suisse 2009, c'est déjà suffisamment éloquent. Une belle concentration de performances pour le quartier des Creusats et un seul club de gymnastique, l'Aurore de Martigny-Bourg.

Championnat suisse 2009 à St-Margrethen. (canton de Saint-Gall)

Test 7	Stéphanie Chappot	vice-championne suisse
Test 6	Méryl Lambiel	distinction pour son 4e rang
Test 5	Laurence Chappot	vice-championne suisse
Test 5	Soraya Audemars	distinction pour son 4e rang.

Bravo Mesdemoiselles et félicitations, ainsi qu'à votre monitrice **Mme Catherine Lambiel**.

HORAIRE DE FIN D'ANNÉE DU BUREAU COMMUNAL

Mercredi 23 décembre 2009, ouvert (8 h à 12 h et 14 h à 18 h) – **Judi 24 décembre au lundi soir 28 décembre**, fermé
Mardi 29 décembre, ouvert (8 h à 12 h) – **Mercredi 30 décembre**, ouvert (8 h à 12 h et 14 h à 18 h)

Du jeudi 31 décembre au dimanche soir 3 janvier 2010, fermé.

Dès le lundi 4 janvier, ouverture ordinaire, soit: du lundi au vendredi de 8 h à 12 h + le mercredi après-midi de 14 h à 18 h.

Pour tout problème urgent: eau potable + eaux usées, tél. 079 221 16 67
 problème d'électricité, tél. 079 598 80 08
 téléseu, Sinergy tél. 027 721 25 00

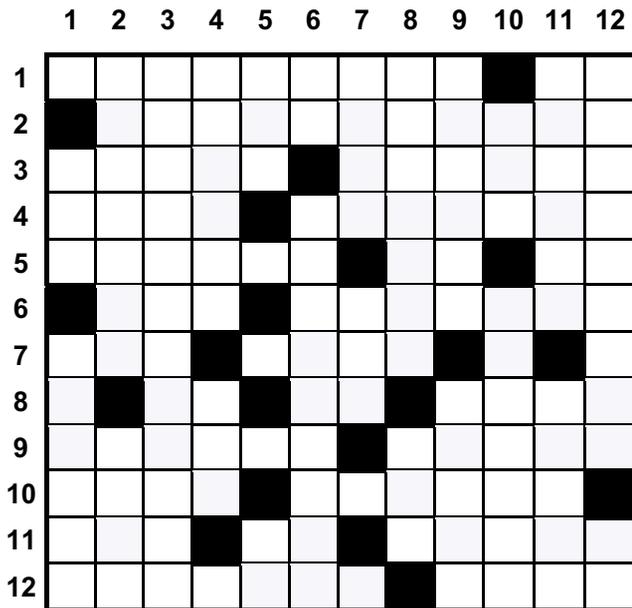
Concours n° 19 :

Envoyez la grille de mots croisés (découpée, photocopiée ou recopiée) sur carte postale ou sous enveloppe.

Adresse

Mots croisés, journal communal, Mme Marie-Noëlle Bovey, 1932 Le Borgeaud, avant le 10 février 2010

Les 3 gagnants seront tirés au sort en séance de Conseil et avertis personnellement.



HORIZONTAL

1. Ne gardons que les bons. Aperçu.
2. Qu'on ne peut empêcher.
3. Fabrique. Est.
4. Liquide nourricier. Petite cabane.
5. Vive. Pr. Sigle routier.
6. Longue période. Grandes joies.
7. Agence télégraphique suisse. Crus.
8. Période. Drame japonais. Ne se fait plus dans le pré.
9. Celui de Ravel est connu. Déploiement de faste.
10. Opinion. Elle tourne.
11. Affirmé. Conj. Effleurés.
12. Irriter. Epreuve.

VERTICAL

1. Employa. Concert matinal.
2. A quitté sa branche. Concerne l'espèce bêlante.
3. Ensemble des êtres et des choses.
4. Estimé, considéré. Donc mortels.
5. Elle a croqué la pomme. Proche destination.
6. Conj. Gallinacé.
7. Aussi. Déesse marine qui nourrit Dionysos.
8. Objets chers. Sans mélange.
9. Hommes de main. Stimulât.
10. Monnaie roumaine. La femme ne l'est plus (espérons-le).
11. La faim le rend sourd. Rapières.
12. Objet courant. Dans le calendrier.

JOYEUX NOËL

La madone aux œillets de Raphaël (1483-1520), l'un des plus grands peintres italiens de la Renaissance. L'on peut apprécier la précision des traits et la finesse des personnages. Le fond est volontairement peu éclairé pour faire ressortir Marie et l'enfant Jésus, Lumière du monde. Au-dehors, une construction en ruines, sans doute un symbole de l'écroulement du monde païen à la naissance du Christ.



Le Conseil communal et la rédaction vous souhaitent une heureuse année 2010.

Solutions et gagnants du concours n° 18

- 1er prix:** Mme Nastasia Clerc, Le Pied-du-Château, 1921 Martigny-Croix
2e prix: M. Raymond Pillet, Le Crosys, 1928 Ravoire
3e prix: Mme Mirella Pierroz, Les Rappes, 1921 Martigny-Croix

